

**SYNDICAT MIXTE
POUR L'AMENAGEMENT ET LA GESTION DE PARCS
D'ACTIVITES ECONOMIQUES SUR LE TERRITOIRE DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SEIGNANX**

Envoyé en préfecture le 10/04/2025

Reçu en préfecture le 10/04/2025

Publié le 10/04/2025

ID : 040-200005171-20250408-SGX_DL3_80425-DE

**N° 3**

Objet : ZAC de l'Hermitage-Northon : approbation de l'avenant n° 4 à la convention de concession d'aménagement relatif au versement d'une avance de trésorerie

Le 8 avril 2025,

Le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni, au Conseil départemental, Salle Henri Lavielle à Mont-de-Marsan, sous la présidence de M. Xavier FORTINON, Président du Syndicat Mixte.

Assistaient à cette réunion :

Représentant le Département des Landes :

- M. Xavier FORTINON
- M. Cyril GAYSSOT
- Mme Sylvie BERGEROO
- Mme Eva BELIN

Représentant la Communauté de communes du Seignanx :

- Mme Isabelle DUFAU
- Mme Nadine DURU
- Mme Laurence GUTIERREZ
- M. Marc MABILLET
- M. Gilles PEYNOCHE

Avaient donné procuration :

- M. Jean-Luc DELPUECH à M. Xavier FORTINON
- Mme Sylvie PEDUCASSE à Mme Eva BELIN

Etaient excusés :

- Mme Rachel DURQUETY
- M. Olivier MARTINEZ
- M. Pierre PASQUIER

Etaient également présents :

- Pour la Communauté de Communes du Seignanx : M. Laurent CLAUDE, Directeur Général des Services et Mme Séverine CASTAGNET, Responsable du Développement Economique
- Pour la SATEL : M. Frédéric DASSIE, Directeur, M. Xavier VILAMITJANA, Responsable du Service Aménagement, M. Mathieu SERVILLAT et Mme Marie DUFOURCQ, Chargés d'Opérations
- Pour le Conseil départemental :
 - Mme Isabel MORENO, Directrice Générale Adjointe en charge de l'Attractivité
 - M. M. Nicolas BRUNIER, Mme Stéphanie LASSIS et Mme Cécile DUPOUY, Pôle « Syndicats Mixtes »

.../...

**Le Comité Syndical,**

VU l'article L. 1523-2 4° du code général des collectivités territoriales,

VU l'article 19-5 de la convention de concession d'aménagement pour la réalisation de la ZAC d'Hermitage-Northon signée le 28 juin 2017 prévoyant que, lorsque les prévisions budgétaires actualisées font apparaître une insuffisance provisoire de trésorerie, la SEM pourra solliciter le versement par le Syndicat Mixte concédant d'une avance, éventuellement renouvelable,

CONSIDERANT que le compte rendu annuel d'activités de la concession d'aménagement, présenté par la SATEL, fait apparaître un besoin en trésorerie de l'opération d'aménagement,

VU le rapport du Président,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents ou dûment représentés,

D E C I D E :

- d'approuver le versement par le Syndicat Mixte d'une avance de trésorerie à la SATEL, en sa qualité de concessionnaire pour la réalisation de la ZAC de l'Hermitage-Northon, à hauteur de 190 000 €,
- de conclure à cet effet l'avenant n° 4 à la concession d'aménagement à intervenir entre le Syndicat Mixte et la SATEL, tel qu'il est annexé à la présente délibération,
- et d'autoriser le Président du Syndicat Mixte à signer ledit avenant.

Le Président du Syndicat Mixte,

X F. _____

Xavier FORTINON



Satel

AVENANT N° 4

A LA CONVENTION DE CONCESSION D'AMENAGEMENT DE LA ZAC DE L'HERMITAGE-NORTHON



ENTRE

Le Syndicat Mixte pour l'aménagement et la gestion de parcs d'activités économiques sur le territoire de la Communauté de Communes du Seignanx, sis 23 rue Victor Hugo à Mont-de-Marsan (40000), représenté par son Président en exercice, Monsieur Xavier FORTINON, dûment habilité par une délibération du Comité Syndical du ...,

Ci-après dénommé « le Syndicat Mixte »

ET

La Société d'Aménagement des Territoires et d'Équipement des Landes (S.A.T.E.L.), Société Anonyme d'Économie Mixte au capital de 765 500 €, dont le Siège Social est à MONT-DE-MARSAN, Hôtel du Département, inscrite au Registre du Commerce de MONT-DE-MARSAN sous le n° B 896 350 022, représentée par Monsieur Frédéric DASSIE, son Directeur, en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par Monsieur Olivier MARTINEZ, Président de ladite Société agissant pour le compte de cette dernière en vertu d'une délibération de son Conseil d'Administration en date du 29 octobre 2021,

Ci-après dénommée « la SEM » ou « l'Aménageur »

IL A D'ABORD ETE EXPOSE CE QUI SUIT :

Le Syndicat Mixte pour l'aménagement et la gestion de parcs d'activités économiques sur le territoire de la Communauté de Communes du Seignanx a choisi de confier à la SATEL dans le cadre d'une concession d'aménagement signée le 28 juillet 2017, la mise en œuvre de la viabilisation et de la commercialisation de 63ha 20a 96ca sur le territoire de la commune de Saint-Martin-de-Seignanx pour une durée de 22 ans.

Par avenants n° 1, en date du 9 décembre 2022, n° 2 en date du 25 octobre 2023 et n° 3 en date du 29 juillet 2024, de ladite concession d'aménagement, des avances de trésorerie ont été versées par le Syndicat Mixte à l'opération d'aménagement pour des montants respectifs de 160 000 €, 200 000 € et 200 000 €.

Le présent avenant a pour objet de préciser les conditions de versement d'une avance de trésorerie du Syndicat Mixte à la concession d'aménagement pour faire face à un besoin temporaire de trésorerie sur l'opération d'aménagement sur l'année 2025 à hauteur de 190 000 €.

En conséquence, le présent avenant a pour objet de préciser, conformément aux dispositions de l'article L. 1523-2 4^e du code général des collectivités territoriales, les conditions de versement d'une avance de trésorerie du Syndicat Mixte à l'opération d'aménagement.

**CECI EXPOSE, IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :****ARTICLE 1- OBJET**

Conformément aux termes de l'article 19.5 de la concession d'aménagement relative à la réalisation de la ZAC de l'Hermitage-Northon, le Syndicat Mixte verse une avance de trésorerie à l'opération d'aménagement, dans les conditions précisées ci-après.

ARTICLE 2- MONTANT ET MODALITES DE VERSEMENT DE L'AVANCE DE TRESORERIE

Le montant de l'avance de trésorerie versée directement par le Syndicat Mixte à l'opération d'aménagement s'élève à 190 000 euros (cent quatre-vingt-dix mille euros) avant le 31 décembre 2025.

Le remboursement de cette avance est prévu avant l'échéance de la concession, soit le 25 juillet 2039.

Fait à Mont-de-Marsan,
Le

Pour la SATEL,

Frédéric DASSIE
Directeur

Pour le Syndicat Mixte,

Xavier FORTINON
Président du Syndicat Mixte